

EDITORIAL

A VOS MARQUES, BURUNDAISES !



Nous soutenons que la représentativité et la participation des femmes dans les processus de paix passent de 30% à la parité

La participation et la représentativité des femmes dans les processus de paix et de sécurité, au-delà du quota constitutionnel, est une question en débat aujourd'hui. Débattue dans les processus de paix et sécurité, dans les milieux des organisations féminines et des partenaires du développement, cette question tient également à cœur l'Association burundaise des Femmes Journalistes (AFJO). Nous soutenons, en effet, que la représentativité et la participation des femmes dans les processus de paix en cours (comme le dialogue inter burundais et la révision de la Constitution burundaise) ainsi que dans les postes de prise de décisions passent de 30% à la parité. Si cela est juste pour notre organisation, nous sommes conscientes que rien n'est gagné d'avance.

En effet, le combat continu des femmes, tout au long des négociations d'Arusha qui ont abouti de paix en 2000 et durant les 36 mois de transition, a permis que le quota de 30% soit concédé aux femmes. Ce quota est respecté dans les postes électifs à l'issue des élections de 2015. Aujourd'hui, les femmes participent à l'Assemblée Nationale à hauteur de 36%, elles sont à 41,86 % au Sénat alors qu'elles comptent 32,77% parmi les administrateurs communaux. Cependant, elles ne participent qu'à hauteur de 6,39 % au niveau des conseillers collinaires.

Le changement de la situation demande des actions concrètes de la part des femmes leaders qui portent cette revendication et des acteurs-clé des différents processus. Si les médiations tanzanienne et sud africaine se sont montrées peu sensibles au genre avec Arusha I, les Burundaises attendent que l'actuelle facilitation et médiation s'en souviennent et corrigent cette erreur avec Arusha II d'autant plus que le Burundi est une démocratie représentative.

Une frange de la population qui pèse plus de 50% ne saurait être maintenue à une représentativité ne dépassant pas 30%.

Encore faudrait-il pousser l'analyse jusqu'aux postes de nomination. L'autorité qui nomme par décret ou ordonnance à des postes de responsabilité, que d'aucuns qualifient de techniques, devrait être sensible à la prise en compte du genre en exigeant que les listes présentées comportent aussi des femmes. Il en est de même des nominations aux différents conseils et commissions comme par exemple le conseil d'administration de la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB) qui ne compte aucune femme et la commission chargée de proposer le projet d'amendement de la constitution qui ne compte qu'une seule femme sur les quinze membres qui compose la commission.

La loi fondamentale organise les pouvoirs qui devraient être à la fois compétitifs et complémentaires dans les services offerts aux citoyens. Mais sur quoi se base-t-on au Burundi pour l'alternance et le partage du pouvoir ? Dans les sociétés démocratiques, l'accès au pouvoir est un jeu qui passe par les processus électoraux organisant le partage du pouvoir à partir de véritables clivages politiques quitte aux prétendants de faire des offres politiques alléchantes (programmes politiques et projets de société). Peut-on dire que le Burundi obéit à cette logique? On se passe de commentaires sur le paysage partisan burundais pour analyser un tout petit peu le clivage « ethnique », qui fut forgé dans la deuxième moitié des années 50 dans le seul but de « Diviser pour régner » mais qui est, depuis les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation de l'an 2000, la référence prépondérante du partage du pouvoir.

Bien que ce clivage est utilisé comme outil politique pour accéder aux affaires, il devient de plus en plus destructif pour la population burundaise, tous les acteurs ont des difficultés à trouver des chemins qui ne nuisent pas à la stabilité, au développement durable et à l'inclusivité des femmes.

Quant au dialogue inter burundais en cours, l'AFJO recommande que la facilitation prenne le problème à bras le corps pour encourager les partis politiques à rectifier le tir. Si les partis politiques sont inséparables de la démocratie, ils devraient tenir compte de la réalité burundaise et du poids des femmes non seulement dans la société mais aussi dans le corps électoral. Partant, ils sont encouragés à envoyer des délégations composées d'autant d'hommes que de femmes.

Les cadres et militants des partis politiques soutiendraient à leur tour que leurs camarades femmes soient promues et participent de façon réellement représentative à la définition du destin de leur pays. Il va sans dire que cette représentation doit être à la fois qualitative et quantitative.

Les femmes leaders réunies en associations et organisations féminines ne sont pas encore accordées sur celles qui porteront et défendront

les préoccupations des Burundaises au dialogue interburundais. Elles ont encore du pain sur la planche. Ont-elles la crédibilité et la légitimité nécessaires pour prétendre représenter toutes les Burundaises ? Comment vont-elles rendre compte aux Burundaises ? Ces questionnements renvoient aux consultations faites par la Plateforme des Femmes pour la Paix et la Sécurité (PFPS), le Forum National des Femmes (FNF) avec des appuis financiers de l'Union Africaine, de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-lacs à travers le projet « One Action for Peace », Onufemmes à travers l'ONG ACCORD et lors de l'Open Day 2015 de la Résolution 1325. Les résultats des consultations ont abouti à un « agenda femmes » qui servira d'outil de plaidoyer pour le « groupe - femmes » durant les processus de paix et de sécurité. De leur côté, les femmes de la diaspora devraient serrer les coudes avec leurs sœurs de l'intérieur pour avoir une vision commune sur l'agenda -femmes et sur le groupe-femmes.

L'AFJO souhaite que les femmes burundaises se liguent en un seul « Groupe-femmes » qui s'assiéra aux cotés des hommes à la table des pourparlers. Si les femmes leaders se concertent et transcendent leurs appartenances politiques et/ou « ethniques », elles pourront parler d'une seule voix et défendre leurs intérêts à la fois spécifiques et communs, rééditer en quelque sorte les accords d'Arusha de 2000 où les femmes ont tout fait pour faire entendre leur voix.

Le dialogue interburundais est une autre opportunité qui s'offre aux femmes pour marquer encore plus les processus de paix et de sécurité au Burundi.

Allez mesdames, marquez vos pas et de bons points avec le dialogue interburundais, décrochez-nous au moins 20% de plus au quota constitutionnel actuel! Surtout veuillez à ce que cela soit inscrit dans les accords de paix à venir et pour tous les secteurs de la vie burundaise.

Agnès Nindorera, Représentante Légale de l'AFJO

DIALOGUE INTERBURUNDAIS PILOTÉ PAR L'EAC

Un agenda femmes et des représentantes unies

Un agenda femmes dans le processus de consolidation de la paix et de sécurité piloté par la communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a été élaboré, pour promouvoir l'implication des femmes et la prise en compte du genre dans le processus de dialogue interburundais. Outre qu'il mérite d'être enrichi, des stratégies doivent être mises en œuvre pour qu'il serve efficacement le plaidoyer des femmes burundaises dans ce processus.



Le groupe femmes présentant la note relative aux préoccupations des femmes à intégrer dans la feuille de route du dialogue interburundais adressée à l'Équipe de la facilitation (lors de la conférence de presse du groupe femmes du 9 mai 2017)

L'agenda en question a été élaboré sur base de la Résolution 1325 des Nations Unies, relative au rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité. Il résulte principalement d'une fusion de trois rapports de consultations qui ont été menées au près des femmes burundaises au sujet de leurs préoccupations, par trois organisations, en l'occurrence le Forum National des Femmes (FNF), la plateforme des femmes pour la paix et la sécurité au Burundi, l'ONG « ACCORD (African Centre for the Constructive Resolution of Disputes) » et l'Association Women in Action for Peace (WAP).

Le Forum National des Femmes (FNF), a mené des consultations au près de ses membres et de la société civile au niveau collinaire et à travers tout le pays. ACCORD a mené des consultations au près des femmes dans les 18 provinces que compte le pays. Quant à la plateforme pour la paix et la sécurité, elle a mené ses consultations auprès d'environ 300 femmes représentant les différentes sensibilités nationales de l'Est, de l'Ouest et du Sud du pays.

Le groupe-femmes a remis à l'Équipe de la facilitation une note qui fournit des réponses aux questions relatives à la sécurité, à la gouvernance, à l'humanitaire, à la politique, à l'économie, à la gouvernance et à la cohésion sociale.

Différentes militantes des droits des femmes estiment que cet agenda constitue un pas important. « Avoir un

agenda femmes est un pas important pour les femmes burundaises, parce qu'il va leur servir d'outil de plaidoyer », souligne Soline Rubuka, Vice-présidente et porte-parole du Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB). Un point de vue partagé par la Coordinatrice de la plateforme des femmes pour la paix et la sécurité au Burundi, Marie Kinyabuku.

Des défis à relever

Certes, l'agenda femmes est un outil qui peut être exploité. « Que personne n'interprète ce fait comme signifiant que les femmes ne devraient s'occuper que « des questions des femmes ». En tant que citoyennes à part entière, elles ont le droit et la responsabilité de participer à toute discussion concernant les divers secteurs de la vie nationale », prévient une femme leader de la diaspora burundaise.

Pour elle, c'est plutôt l'agenda genre qui sera un outil pour assurer l'inclusion et la prise en compte des besoins et aspirations des femmes.

Par ailleurs, sur terrain, deux groupes divergent le leadership des femmes burundaises au processus de paix et de sécurité piloté par l'EAC. Il s'agit du groupe connu sous le vocable de « groupe-femmes », composé du Forum national des femmes (FNF), de la plateforme des femmes pour la paix et la sécurité au Burundi dont Women in Action for Peace (WAP), Women Initiative in Development (WID).

Il s'agit également du Mouvement des femmes et filles pour la paix et la sécurité (MFFPS), composé entre autres des femmes réfugiées et de la diaspora.

Un autre défi est lié à la divergence sur le lieu où se déroule le dialogue inter burundais piloté par l'EAC. Une femme leader parmi celles qui évoluent sur le sol national demande le rapatriement de ce dialogue d'Arusha à Bujumbura.

Le deuxième groupe considère qu'il est trop tôt pour rapatrier ce processus, du moment que celles qui sont en exil doivent y être représentées.

Une femme leader de la diaspora burundaise indique que «la demande de rapatriement du dialogue au stade actuel est une tactique d'exclusion et de volonté de maintenir le contrôle pendant que le Burundi a plutôt besoin d'un cadre sécurisé et sécurisant pour tous, avec une facilitation neutre et impartiale ».

Bien plus, «chaque fois que les femmes ont essayé de se mettre ensemble pour faire une délégation unique représentant les intérêts des femmes burundaises, elles ont subi des pressions politiciennes qui ont fini par les séparer », a indiqué Vestine Mbundagu, ancienne parlementaire qui travaille sur les questions de Genre, gouvernance et leadership.

Elle ajoute qu'au début de ce processus, au cours des discussions qui se sont déroulées à Bujumbura sous l'égide du ministre ougandais de la défense, seules les femmes avaient réussi à travailler au sein d'un seul groupe femmes, mais ce groupe n'a pas pu survivre.

Un autre défi, c'est la mobilisation à la cause des femmes de tous les acteurs impliqués dans le processus de dialogue, à commencer par le facilitateur, le gouvernement, les partenaires internationaux et les femmes elles-mêmes.

Contactée pour savoir si elle est au courant de l'existence d'un agenda femmes pour le processus de paix Burundais piloté par l'EAC, Marie N., cadre de l'Etat, a indiqué qu'elle a juste entendu parler d'un agenda femmes dans les médias, mais qu'elle n'en connaît pas le contenu. Une réponse qui a été reprise par une étudiante en Bac III à l'Université Lumière de Bujumbura.

Des stratégies pour atteindre l'objectif visé par l'Agenda femmes

« La galvanisation de toutes les énergies et la synchronisation de toutes les initiatives est la meilleure chose à faire », recommande une femme leader de la diaspora burundaise.

Pour Frédéric Kazungu, Expert en genre, il s'avère crucial pour le groupe Femme et le mouvement des femmes et filles pour la paix et la sécurité d'avoir la même vision sur l'agenda femme et la même compréhension du processus de paix burundais. Ce sont les conditions sine qua none pour que l'agenda femme soit un outil de plaidoyer rassembleur et efficace.

En plus, les femmes qui représentent les autres au processus de paix doivent être choisies ou élues par leurs paires (femmes) en fonction de leurs compétences techniques et de leur engagement. « Ce qui compte le plus, c'est le leadership des femmes qui représentent les autres dans ce processus, leur capacité d'appréhender et d'expliquer les priorités des femmes en matière de paix et de sécurité », souligne-t-il.

« Les initiatives doivent être poursuivies, jusqu'à ce que les femmes puissent constituer un bloc unique, car l'union fait la force, recommande Vestine Mbundagu, ajoutant que pour y arriver, il suffit d'être compatissantes, être dotés d'une forte personnalité et d'un sens de responsabilité, mais aussi avoir un engagement pour la cause qu'elles défendent.

Selon la Coordinatrice de la plateforme pour la paix et la sécurité au Burundi, l'agenda femme se focalise sur les questions spécifiques aux femmes. Les politiciens ont leurs intérêts politiques à défendre, qui diffèrent de ceux des femmes. « C'est pour cela que nous encourageons les femmes qui défendent des intérêts des partis politiques à le faire à travers les partis politiques », précise Mme Kinyabuku Marie.

Pour elle, la participation au processus de paix et de sécurité exige des femmes leaders de faire un effort constant pour dépasser les clivages de toute sorte et garder les yeux rivés sur l'objectif commun, mais aussi de suivre jour pour jour l'évolution du processus. Elle a également besoin du soutien des partenaires techniques et financiers.

Agathonique Barakukuza

UN PROCESSUS DE PAIX SANS LES FEMMES EST BIAISÉ...

Un processus de paix qui écarte la vision des femmes est un processus biaisé, a dit Maître Alphonsine Bigirimana, juriste de formation et experte en genre. Pour elle, la représentativité à égalité de chances entre les hommes et les femmes dans des processus de paix et de sécurité serait une réponse aux problèmes que vivent aussi bien les hommes que les femmes. Maître Bigirimana Alphonsine incrimine la conception des rapports hommes/femmes dans la société burundaise où le statut social et juridique de la femme est très bas et le cadre légal lacunaire.

La situation de sous-représentativité des femmes dans les processus de paix et de sécurité et dans les postes de prise de décision est liée à l'histoire et aux rapports homme/femme. Le jour où la femme sera consciente qu'elle est aussi capable que l'homme, qu'elle doit être dans les instances de prise de décision comme l'homme, qu'elle doit faire partie des instances de direction des partis politiques pour décider comme les hommes, et dans la direction du pays, le reste ira de soi dans d'autres domaines de développement. Le statut social et juridique de la femme doit changer de façon que les rapports entre les femmes et les hommes soient améliorés et cela, à tous les niveaux de prise de décision.

Maître Alphonsine Bigirimana interpelle le gouvernement à mettre en place des textes de lois qui consacrent la parité. « Il faut que le cadre légal relatif aux partis politiques et à la direction du pays précise clairement, de manière égalitaire la place des femmes dans le pays. Les femmes qui constituent plus de 50% de la population burundaise selon le dernier recensement de 2008 ne peuvent pas être exclues des processus de paix et de sécurité. Le Burundi vient de passer plus d'un demi-siècle dans des conflits cycliques. Est-ce que, quelque part, ce n'est pas parce que le rôle de la femme n'est pas visible dans la participation aux postes de prise de décision ou dans les processus de prévention de conflit ainsi que de recherche et de consolidation de la paix ? S'interroge encore Maître Bigirimana. Dès que tu écarter les femmes dans tous les domaines, au niveau du développement, à partir du moment où tu ignores l'avis, l'opinion, la position, la vision d'une composante majoritaire de la population, le processus est déjà biaisé. L'idéal serait qu'au niveau de toutes les catégories des participants au processus de recherche de la paix, au dialogue interburundais, on fasse participer 50/50 hommes/femmes.



Maître Alphonsine Bigirimana :

Une loi consacrant la parité changerait la donne

La femme est autant importante que l'homme dans la recherche de la paix. Elle ne doit pas être victime de la guerre et des conflits seulement, elle doit aussi participer à la prévention et à la recherche de la paix.

« Si les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans les postes de prise de décision de façon générale, si la loi elle-même ne donne pas un espace suffisant à la femme dans les organes de prise de décision, le processus de recherche de la paix ne peut pas faire exception », dit Maître Bigirimana Alphonsine.

Mais les femmes doivent profiter du cadre normatif existant qui leur est favorable pour participer et être représentées dans la gestion de la chose publique. Ainsi la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité consacre la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends.

La Constitution de la république du Burundi prévoit un quota minimum de 30% de représentativité des femmes dans les postes de prise de décision. Ce quota est là depuis 2005 et dans les partis politiques depuis 2011. Pourquoi la loi ne prévoit-elle pas la parité 50-50 et à tous les niveaux, se demande Maître Bigirimana Alphonsine.

L'avocate Bigirimana Alphonsine fait remarquer qu'on parle de dialogue quand il y a conflit qui peut s'aggraver. « Vous recherchez une solution à un problème, vous prévenez la naissance ou l'aggravation du conflit mais si vous écarterez la vision d'une grande partie de la population, les femmes qui constituent plus de 50% de la population burundaise, c'est que vous êtes à côté de la plaque. Vous avez déjà loupé l'objectif », souligne-t-elle.

Selon Me Alphonsine, les femmes sont les 1^{ères} victimes des conflits et de la guerre. Mais quand il s'agit de prévenir les conflits, de rechercher la paix quand les conflits sont déjà là ou de la consolider, la femme n'est pas visible. Ce sont les hommes qui vont chercher des solutions sans la femme, déplore Me Bigirimana. Pourtant, les femmes sont les piliers des familles, ce sont elles qui éduquent les enfants, qui leur inculquent les valeurs de base, qui sont les premières conseillères des maris. Beaucoup de gens font une lecture masculine du conflit, s'exclame Alphonsine Bigirimana.

Au-delà des chiffres, la femme qu'il faut à la place qu'il faut...

Au-delà des chiffres, dans les pourparlers interburundais, l'on devrait y inviter des femmes qui sont imprégnées de la problématique genre-guerre, genre-recherche de la paix, des femmes

leaders bien informées et engagées dans le leadership transformatif, qui luttent pour l'égalité genre et qui veulent que les choses changent en faveur des hommes et des femmes. Le 1^{er} concerné, c'est le facilitateur qui invite officiellement et son équipe qui doit mener des consultations pour le choix judicieux des représentants des différentes catégories au dialogue.

Maître Bigirimana Alphonsine recommande au gouvernement et aux partis politiques de désigner autant d'hommes que de femmes engagés en matière de l'équilibre genre. De plus, ajoute-t-elle, il faut qu'il y ait des gens qui peuvent lier, intégrer la dimension genre dans le conflit et la paix. L'équipe de la facilitation doit être composée par des femmes et des hommes. Car si la facilitation n'a pas prévu la composition de son équipe à égalité, c'est difficile d'inviter un nombre égal des femmes et d'hommes.

Maître Alphonsine déplore le fait que la scène politique soit presque exclusivement à visage masculin. Ce sont les hommes qui élaborent des lois et les mettent en application.

Les femmes se trouvant dans des postes de prise de décision ne sont pas engagées pour le changement de la situation, elles ont peur. Les femmes des partis politiques, du gouvernement et de la société civile se taisent.

La Constitution a posé le principe d'égalité mais le quota minimal de 30% de femmes dans les postes électifs ne permet pas d'atteindre la parité. La militante des droits des femmes recommande à l'Etat de mettre en place des lois claires préconisant la parité.

Le parlement peut faire des initiatives de loi et remplir sa mission de contrôle de l'action gouvernementale pour vérifier si ce qui est écrit est appliqué.

Le sénat jouerait, de son côté, sa mission de veiller à l'équilibre genre et ethnique, reconnaît Maître Alphonsine Bigirimana.

Frédiane Nimpagaritse.

LA PARITÉ HOMME-FEMME, UN COMBAT DE LONGUE HALEINE

La Constitution issue des accords d'Arusha accorde un quota de 30% aux femmes dans les postes électifs au niveau de l'Assemblée Nationale, du Sénat, du Gouvernement et des Conseils communaux. Quel est l'état des lieux en 2017 ?

Selon une étude de l'AFRABU réalisée en décembre 2016, le taux de la représentativité féminine reste à un niveau très bas, soit une moyenne générale de 17% des différents taux cumulés. Dans les postes électifs, le quota de 30% est plus ou moins respecté. Alors que le corps électoral de 2015 est à 51% féminin, la représentativité des femmes dans les postes de décision est de 50% des assistants des ministres, 34% des administrateurs communaux, 33% dans les bureaux du sénat et de l'Assemblée Nationale, 32% des membres au sein des conseils communaux, 31% dans le secteur des droits de l'homme, 28% dans le dialogue régional, 27% dans les commissions et conseils nationaux, 30% au rang des ministres, 17% au poste de gouverneurs de province, 17% des directeurs généraux, 11% dans les directions provinciales de la santé et dans les directions des écoles secondaires, 10% des secrétaires permanents, 9% dans le secteur parapublic et privé et dans les ambassades, 8% des dirigeants des partis politiques, 7% dans les missions de maintien de la paix pour la police nationale du Burundi et dans les cours et tribunaux, 6,3% des chefs collinaires, 4% dans les directions de district sanitaires, 2% des hauts cadres des forces de défense nationale, 1% dans les missions de maintien de la paix pour les forces de défense nationale et de 0% dans les directions des universités.

Pour Cécile Mubindi, Coordinatrice du Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi (CAFOB), bien que les femmes et les hommes aient les mêmes compétences, la représentativité des femmes aux postes de prise de décision évolue en dents de scie. À l'issue des élections burundaises de 2015 et jusqu'au 21 novembre 2016, aucune femme ne siégeait au bureau de l'Assemblée Nationale. Madame Jocky Chantal Nkurunziza y est entrée comme 2^{ème} vice-président en remplacement de Monsieur Edouard Nduwimana devenu actuellement Ombudsman burundais. A la présidence de la république, la représentativité qui était de 33% en 2005 est passé 0% 2015. Au niveau du gouvernement, les femmes étaient représentées dans l'ordre de 42% en 2011, les chiffres sont passés à 25% en 2015. Pour les postes de gouverneurs de provinces, le quota des femmes était de 17,6% en 2013, il est passé à 16,6% en 2015. S'agissant de l'administration communale, la représentativité des femmes gravitait autour de 31% en 2011, elle a connu une légère hausse, elle est passée à 34% à la fin 2015. Au niveau collinaire, les femmes étaient sous – représentées avec un taux de 7,1% en 2011 qui est passé à 6,3% en 2015.

Globalement, à la fin des élections burundaises de 2005, la représentativité des femmes dans les postes politiques et administratifs était de 15% alors qu'elle est de 17% à la fin de décembre 2017. Selon le collectif des associations et ONGs féminines du Burundi(CAFOB), après les élections de 2005, le pourcentage des femmes au gouvernement était de 35%, avec un fait rare d'une femme occupant le poste de vice-présidence de la République, de ministre des Relations extérieures et de Justice et Garde des Sceaux. Actuellement, au niveau du gouvernement, 6 sur 20 ministres sont des femmes avec un taux égal à 30%. Ces 6 ministres occupent des portefeuilles importants comme la justice, l'éducation nationale, le commerce, le développement communal, les affaires de la communauté de l'Afrique de l'Est, la santé publique et la lutte contre le sida. 4 sur 18 ambassadeurs étaient femmes, soit un taux de 22% et 4 sur 17 gouverneurs de provinces étaient des femmes, soit 23,5% et 12,5% d'administrateurs communaux étaient des femmes.

Que faire pour changer la donne ?

De l'avis de Prosper Ntahorwamiye, chargé de la Communication à la Commission Electorale Nationale Indépendante « CENI », pour que les femmes aient une place dans les postes de prise de décision et dans les processus de paix et de sécurité, elles doivent militer dans les différentes formations politiques puisque c'est le canal des diverses nominations à des postes clés.



Prosper Ntahorwamiye, Commissaire chargé de la communication à la CENI, interpelle les femmes à plus de militantisme dans les formations politiques

Selon Eric Nkenguburundi, porte-parole du parti MRC-Rurenzangemero, la femme ne doit pas inspirer pitié mais plutôt elle doit militer activement dans les partis politiques pour mériter des postes politiques et administratifs.

Le secrétaire général du parti UPRONA, Olivier Nkurunziza, interpelle les femmes à militer au sein des partis politiques et exiger leur représentativité dans les organes dirigeants des partis à tous les niveaux.



*Gérard Nduwayo, politologue et consultant :
«Il faudrait que les procédures et les règlements fassent en sorte que les hommes et les femmes soient intégrés dans les processus de paix et de sécurité»*

Pour le politologue et consultant, Gérard Nduwayo, il faudrait adapter ce quota aux commissions mises en place pour étudier l'une ou l'autre question afin que les femmes expriment leurs points de vue. Une fois que la femme n'est pas associée durant les pourparlers de paix, la partie est perdue à l'avance car comme l'a dit le partisan de la non-violence active Mahatma Gandhi : « Ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi ».

Il ne faut pas perdre de vue que la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies préconise une large participation des femmes au rétablissement de la paix.



Honorable Gloriose Nimenya : « Les femmes doivent mener, de concert avec les hommes, des actions de plaidoyer pour porter loin la voix des femmes »

Pour la députée Gloriose Nimenya, élue dans la circonscription de Rumonge et présidente de la Commission éducation, jeunesse, sport et culture au sein de l'Assemblée Nationale, en même temps membre de la Commission genre au Parlement panafricain, le quota accordé par la Constitution du 18 mars 2005 n'est pas respecté à l'échelle des communes et des provinces. Or, dit-elle, les femmes ont les mêmes compétences que les hommes. Là où elles sont casées, elles sont à la hauteur de leurs tâches. Elle regrette qu'il n'y ait qu'une seule femme dans les directions provinciales des secteurs comme l'agriculture et l'élevage.

De plus, soulève-t-elle, au niveau des agronomes communaux, les femmes sont quasi inexistantes tout autant que dans le secteur de l'éducation. Elle se réjouit néanmoins que la femme soit bien représentée dans les juridictions. Il faut que les leaders et les responsables des formations politiques comprennent la nécessité d'inclure les femmes dans les instances de prise de décision, a-t-elle souligné. Les hommes doivent se mettre en tête que les femmes méritent beaucoup plus, pour apporter leur contribution dans la vie publique, conclut Gloriose Nimenya.

Déo Misigaro